



Service du Greffe

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0
Tél. : 450 454-3993, poste 5112 Fax : 450 454-7978
www.ville.saint-remi.qc.ca

AVIS PUBLIC PÉRIODE DE CONSULTATION ÉCRITE RÈGLEMENTS NUMÉROS V643-2021-02, V654-2021-15 et V654-2021-16

Aux personnes intéressées par les projets de règlement numéros V643-2021-02, V654-2021-16 et le premier projet du règlement numéro V654-2021-15.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 19 avril 2021, le conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants :

TITRE ET NUMÉRO DU PROJET DE RÈGLEMENT	OBJET Le projet de règlement vise à :
Projet de règlement numéro V643-2021-02 amendant le règlement V643-2016-00 relatif aux usages conditionnels et son amendement (Concordance au SADR)	Règlement de concordance visant à procéder aux changements de règlements municipaux à la suite des modifications apportées au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville, concernant les usages non agricoles en zone agricole.
Premier projet de règlement numéro V654-2021-15 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Zone AR.03)	Apporter des modifications aux limites de certaines zones donnant sur la rue de la Pommeraie et à la grille des spécifications de la zone AR.03 (au nord-est de l'intersection des rues de la Pommeraie et de la rue de l'Église) afin d'y autoriser des bâtiments d'habitation unifamiliale (type maison de ville) sur 2 et 3 étages.
Projet de règlement numéro V654-2021-16 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Concordance SADR)	Règlement de concordance visant à procéder aux changements de règlements municipaux à la suite des modifications apportées au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville, visant principalement les usages non agricoles en zone agricole.

2. NOTE SPÉCIALE : L'assemblée publique de consultation devant porter sur ces projets de règlement est remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable, et ce, en vertu du décret numéro 433-2021 du 24 mars 2021 ainsi qu'aux résolutions numéros 21-04-0090, 21-04-0092 et 21-04-0094. En conséquence, toute personne peut donc, jusqu'au 10 mai 2021 à 16 h 30, transmettre au soussigné ses observations écrites au sujet des projets de règlement par la poste ou par courriel aux coordonnées ci-dessous :

Service du greffe

105, rue de la Mairie
Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
Courriel : pderepentigny@ville.saint-remi.qc.ca

Pour être considérées, les observations doivent être faites en s'identifiant par son nom, son prénom et son adresse complète, et en indiquant aussi le numéro du projet de règlement. En outre, compte tenu de la nature de cette consultation, les observations et l'identité de leur auteur revêtent un caractère public.

3. Les projets de règlement ainsi qu'une présentation détaillée de chacun des projets peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville au saint-remi.ca ou au bureau du soussigné, situé au **105, rue de la Mairie à Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0**, sur rendez-vous seulement, durant les heures régulières d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h. Il sera possible de prendre rendez-vous par courriel au reception@ville.saint-remi.qc.ca ou par téléphone au **450 454-3993, poste 1000**.
4. Seul le projet de règlement numéro V654-2021-15 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Zone AR.03) contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

DONNÉ À SAINT-RÉMI, ce 23 avril 2021

**Patrice de Repentigny, notaire
Greffier**